

Quelques constructions asymétriques dans la prose du XVe siècle

Autor(en): **Lorian, Alexandre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **48 (1984)**

Heft 191-192

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399762>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

QUELQUES CONSTRUCTIONS ASYMÉTRIQUES DANS LA PROSE DU XV^E SIÈCLE (*)

Parmi les nombreuses constructions asymétriques, les plus complexes sont peut-être celles qui coordonnent (ou parfois juxtaposent) des subordonnées à des termes non propositionnels (appelés aussi réduits ou non développés). Dans nos recherches sur le français *moderne* (1), nous en avons reconnu trois catégories, dont voici quelques exemples caractéristiques :

I, 1 - Substantive attelée

Il s'agit de l'attelage d'un terme réduit — nom, pronom, infinitif — avec une complétive, une relative-interrogative ou une interrogative indirecte proprement dite :

1. Il vit cela, il comprit *cela*, ET du même coup *qu'elle l'aimait* . . . (ARAGON)
2. Elvire décrivait avec passion *les robes et aussi quelques excen-*
tricités masculines ET *de quoi avait l'air* un homme très bien
qui lui avait souri . . . (ARAGON)
3. . . nul ne saisirait *comment cette minute de sa vie est* l'abou-
tissement de toutes les autres, ET *l'importance*, mal encore
conçue, qu'elle revêt pour Pierre . . . (ARAGON)

I, 2 - Adjective attelée

Ici, attelage d'un terme épithétique — adjectif, participe ou complé-
ment adnominal — rarement même d'un terme zéro (c'est-à-dire d'un

(*) Etude fondée sur une communication faite au IV^e Colloque International sur le Moyen Français, Amsterdam, septembre 1982.

(1) *La relative « attelée »*, *Fr.Mod.* 1976, pp. 254-273 (étude reprise et complétée dans notre *Souplesse et complexité de la proposition relative en français*, Genève-Paris, Slatkine, 1983, pp. 41-70) ; *La substantive attelée*, *RLiR* 1978, pp. 324-354 ; *L'adverbiale attelée*, *ibid.* 1982, pp. 381-393. Nous nous permettons d'y renvoyer pour le détail de la démonstration et du corpus en français moderne ; et nous y puisons quelques exemples.

antécédent *nu*), avec une proposition relative développant un antécédent défini :

4. ... sa vie serait de protéger cet homme faible et sensible, *cet homme perdu* dans le monde atroce, ET *qui jouait* Mozart comme personne ... (ARAGON)
5. Le résultat de cette entrevue est *un ultimatum* ET *qu'il m'a chargé* de te transmettre ... (MAURIAC)

I, 3 - Adverbiale attelée

Coordination, parfois juxtaposition, d'un complément non propositionnel (adverbe ou équivalent ; même épithète agissant en circonstant) avec une circonstancielle ; l'outil introduisant cette subordonnée peut être tout à fait explicite (ex. 6-7), ou partiellement elliptique, donc zeugmatique (ex. 8) :

6. *En attendant*, ET *puisque* il faut bien aller à Montréal ... (France-Soir)
7. *Las* de voir sans cesse repoussée la date hypothétique de son procès ET *après qu'on lui eut refusé* (...) sa mise en liberté, X. a entrepris une grève de la faim ... (France-Soir)
8. Pascal s'est étendu en plein soleil, *pour avoir vite* l'air d'un homme, *que sa peau oublie* les villes, l'école, le latin ... (ARAGON)

Ces structures dissymétriques sont assez variées en français moderne ; c'est dire qu'elles comportent un certain nombre de sous-espèces, que le cadre de cette communication — la langue du XV^e siècle — ne nous permet pas de reprendre et d'analyser ici. Quant à l'aspect *quantitatif*, ajoutons qu'à l'exception de la subordonnée adjectivale attelée, ces tournures *sui generis* ne sont pas très courantes aujourd'hui.

En effet, la coordination asymétrique des *propositions substantives* se heurte à des difficultés grammaticales qui les empêchent souvent de s'atteler ou qui du moins rendent ces télescopages bien épineux. Leur rendement syntaxique — c'est-à-dire l'économie qu'ils réalisent — n'est jamais trop important ; et, sur le terrain stylistique, ils peuvent sembler rugueux et dissonants. Enfin, à la différence des autres subordonnées, la substantive attelée ne résout aucune ambiguïté (c'est d'ailleurs pourquoi son attelage, là où il est réalisable, admet la juxtaposition aussi facilement que la coordination).

L'*adverbiale attelée* est également assez rare, mais pour des raisons tout à fait autres. Ce type d'attelage devient lui aussi un véritable télescopage dès qu'il s'agit d'un zeugme caractérisé (comme dans le cas 8 ci-dessus, où *pour* + *infinitif* est suivi de *que* + *proposition*, au lieu de *POUR que* + *proposition*). Mais ces tours sont rarissimes aujourd'hui, et — au risque de paraître normatif — je les qualifierais de « peu recommandables ». Quant aux autres sous-espèces (ex. 6 et 7), leur apport sémantique et stylistique reste assez modeste : ils créent à peine l'emphase (cf. au contraire la substantive attelée) et ne servent que rarement à éviter les équivoques (comme le fait, assez souvent, la relative attelée).

Car c'est l'attelage de la *subordonnée adjective* (= de la relative avec antécédent défini) qui a le beau rôle en français moderne : cette tournure est très fréquente par rapport aux deux autres. Elle se retrouve à tous les niveaux de langue, en français parlé standard tout comme dans la prose littéraire, didactique ou journalistique : c'est que la coordination réussit à monter en épingle l'un ou l'autre des deux termes attelés (ou tous les deux à la fois), répandant également un peu de lumière inattendue sur l'antécédent lui-même. D'autre part, c'est ici que le rendement logique devient important : dans certains cas cette coordination (jamais la juxtaposition) enlève toute ambiguïté, qui pourrait parfois devenir embarrassante voire ridicule, comme dans la phrase suivante :

9. Elle aperçut alors *le mari de Laura*, allongé sur *un canapé*, qui sursauta en la voyant. (SAGAN)



La question que nous nous posons ici est la suivante : dans quelle mesure et sous quelles formes ces attelages se présentent-ils dans la prose du XV^e siècle ? Probablement à cause des déclarations de la philologie traditionnelle sur « l'extrême liberté » syntaxique du français à la fin du Moyen Age et à la Renaissance, nous avons eu l'impression que ces constructions asymétriques fourmillaient en moyen français ; et les échantillons, si intéressants, que fournit M. G. Antoine à propos des « Faits de coordination asymétrique » ⁽²⁾ semblaient nous confirmer

(2) G. Antoine, *La Coordination en français*, Paris, D'Artrey, 2 vol. 1959-1962 ; y voir t. I, 478 et notamment 481 sqq. sur la « coordination de terme à membre ».

dans cet a priori, sur le plan quantitatif autant que sur celui de la qualité.

Mais un examen attentif des faits nous a obligé à modifier, du moins partiellement, ces vues théoriques. A la suite d'un dépouillement opéré sur une douzaine de textes en prose du XV^e siècle — traités, récits ou mémoires (v. à la fin les coordonnées de ce corpus) — nous sommes maintenant en mesure de déterminer les principales différences entre les attelages de nos jours et ceux d'il y a 500 ans. Reprenons donc les trois catégories majeures d'attelages, mais appliquées à la langue du XV^e siècle, et dans un ordre différent, selon les besoins de la démonstration.

II, 1 - L'adjective attelée

C'est ici que nous avons eu la plus grande surprise du point de vue quantitatif : le nombre des attelages caractérisés en est assez limité et — *en moyenne* — inférieur à celui des substantives et des adverbiales (alors qu'en français moderne, dans le corpus sur lequel nous avons travaillé naguère, la relative attelée était de 12 à 14 fois plus fréquente que la substantive attelée !) (3). Parmi nos textes-témoins du XV^e siècle, il y en a qui ne possèdent aucune relative attelée : c'est le cas des œuvres ou passages de Christine de Pisan et du *Journal* du Bourgeois de Paris, de *La Fille du Comte de Pontieu* et de *Jehan de Paris* (il est vrai que les trois derniers contiennent peu d'attelages dissymétriques en général).

Le fait est que, à l'encontre de ce qui se passe assez souvent en français moderne, l'attelage de l'adjective n'a pas ici pour but d'éviter les équivoques. Ou bien on redoute celles-ci beaucoup moins au XV^e siècle, ou bien on préfère les résoudre par d'autres moyens : par la coordination *symétrique* (= relative + relative) ou par l'emploi extensif

(3) Citons ici quelques chiffres approximatifs — très approximatifs en réalité, vu le grand nombre des cas limites, peu probants ou douteux. Dans nos douze textes-témoins du XV^e siècle, nous avons relevé les occurrences suivantes (le chiffre maximum inclut les cas limites) :

Attelages de substantives	: 42-48 (+ 15 dans les titres des chapitres)
Attelages d'adverbiales	: 37-38
Attelages d'adjectives	: 22-24

Je répète : n'ayant rien d'absolu, même pour les 12 textes à l'étude, ces chiffres ne servent que d'indication relative.

de la série *lequel* ; celui-ci est bien plus explicite qu'un simple *qui* et notamment que le polyvalent et omniprésent *que*. Voici cependant un des rares cas où la coordination de terme à membre semble due au désir d'esquiver l'incohérence :

10. ... ung escu à estre païé et levé sur chascune pippe de vin
amené dehors du royaume ET *qui en seroit tiré* ... (ROYE, 5)

Mais dans la grande majorité des occurrences, l'attelage asymétrique ne semble correspondre à aucune visée logique ou sémantique, et peut n'être qu'une simple affaire d'emphase et de rythme, par exemple dans cette phrase où l'attelage se fait à partir d'un antécédent nu (= antécédent *non qualifié* ET relative) :

11. ... (le roi) avoit envoyé (...) Robinet Doudenfort à Saint Omer, lequel y avoit *des amys* ET *qui estoient* gens pour prendre les clefz de la ville et mectre ses gens dedans ... (COMMYNES, 170)

Peut-être doit-on expliquer certains de ces attelages (et quelques autres constructions, asymétriques ou non) par la grande consommation que fait la prose de l'époque du morphème *et*, cet outil si banal en apparence, si prégnant parfois. Voyez plutôt (il s'agit de Jésus-Christ) :

12. ... ses *tresmerveilleux et evidens miracles*, ET *que faisoient* encore ou nom de lui ses disciples et plusieurs qui le suivoient ... (LA SALE, 5)

L'instrument *et* implique ici beaucoup plus qu'il n'en a l'air : il se laisse traduire par « et les autres miracles, que ... ». Ce n'est donc pas là une simple conjonction reliant les deux épithètes d'un seul et même antécédent, mais un vocable qui ajoute un second antécédent, identique linguistiquement au premier, mais notionnellement différent de celui-ci.

En bref, l'attelage asymétrique de l'adjective est plutôt rare dans nos textes de moyen français, parce que peu rentable et rarement nécessaire. D'ailleurs, et à la différence de la situation du français de nos jours, il passe la plupart du temps inaperçu : d'une part, sa contribution n'attire pas trop l'attention, de l'autre il se perd dans la masse des structures contenant le coordonnant *et*.

II, 2 - L'adverbiale attelée

Ici, la position est inverse : au XV^e siècle, ce type d'attelage se fait remarquer beaucoup plus qu'aujourd'hui : un peu plus courant jadis,

il se permettait de revêtir des formes plus variées et plus énergiques, donc plus emphatiques et plus efficaces.

Cette diversité n'était pas d'ordre logique et sémantique : dans 90 % des occurrences, les attelages intéressent seulement trois espèces de circonstancielles : les temporelles, les causales et les finales (suivies de quelques rares subordonnées modales, concessives et hypothétiques amorcées par *sans que*, *ainsi que*, *nonobstant que*, *si*). Mais dans cet éventail limité, les cas de sous-espèce sont nombreux et nettement caractérisés. Car les attelages explicites, non elliptiques, préférés en français moderne, sont ici en minorité ; en voici cependant quelques-uns, bâtis sur les schémas : adverbe ET proposition ET adverbe ; syntagme prépositionnel ET conjonction *correspondante* + proposition ; syntagme prépositionnel ET conjonction *différente* + proposition :

13. ... la Court a enjoint audit de Besze qu'il traicte sa femme *amiablement ET ainsi que mary doit traictier sa femme, ET non autrement.* (CLÉMENT, 308)
14. ... l'en ne doit point ainsi depointer ung loial amant qui a bien servi *sans cause ne matiere ET sans ce que sa dame l'ait trouvé en faulte* ... (MARTIAL, 28)
15. (Marguerite d'Autriche) ... sejourna *pour aucuns menus differens* qui survinrent du costé desdis Flamens, *ET jusques ad ce que lesdiz differens eussent esté vuydez.* (ROYE, 124)

Une variété particulière, et plutôt typique d'un certain style formel d'autrefois, se présente lorsqu'un des termes coordonnés imite la tournure latine *post urbem captam* (ou bien A.U.C.) :

16. *Aprés parties oïes ET après ce qu'elles furent apointees en droit* ... (MARTIAL, 21)

La même structure, mais de type zeugmatique, dans la même parodie du style de la procédure juridique :

17. *Et depuis le dict examen fait ET que les parties eurent produit [sc. témoins, documents, etc.]* ... (MARTIAL, 56)

Le tour elliptique ou zeugmatique, nous l'avons déjà dit, est en effet plutôt courant dans notre corpus. Si en français moderne cette structure est vraiment exceptionnelle⁽⁴⁾, la moitié des coordinations

(4) Nous avons relevé quelques virtuosités de ce genre, véritables hapax, chez certains modernes (Sagan, Rochefort) et notamment chez Proust et Aragon.

adverbiales asymétriques dans nos textes-témoins du XV^e siècle s'inscrivent dans les attelages télescopés, attelages qui deviennent par là plus serrés, plus intenses, plus frappants :

18. ... *pour les malles noises* qu'il li maine ET AUXI *qu'il la bat*, (...) elle se va et plante son mari pour reverdir ... (QJM, 79)
19. ... *pour monstrer exemple* au peuple (...) ET *que ung chascun y prist exemple*. (Jehan, 12)
20. Si ne doit nul desperer du salu de telz enfans, *non obstant le grant peril* ET *que maint par voies desordennées en y ait de periz* ... (PISAN, 30)

Dans la *Chronique scandaleuse* on relève assez fréquemment la formule *après/ET que* :

21. Et *après ces choses* ET *qu'ils furent retournez* ... (ROYE, 46)

Nos textes ne reculent même pas devant l'ordre assez insolite qui permet au terme développé — la subordonnée — de *précéder* le terme réduit. Le schéma le plus inoffensif est représenté par la formule *afin que + subordonnée / ET pour + infinitif*, où le second terme est quasi propositionnel, ce qui atténue un peu l'asymétrie foncière du complexe :

22. ... plusieurs bergiers du pays de Poictou (...) souvent jouerent devant le logis du roy (...) *afin que ausdiz instrumens le roy y prensist plaisir et passe temps* ET *pour le garder* de dormir. (ROYE, 122)

La construction suivante est un peu plus raboteuse, tout simplement parce que la subordonnée s'allie à un gérondif :

23. (Philippe de Crèvecœur) ... n'eust sceü mesprendre à se mectre au service du roy, *s'il n'avait faict serment* de nouveau à ladicte damoyselle ET *en luy rendant* ce qu'il tenoit du sien [= s'il avait rendu à Marie ce qu'il tenait d'elle] (COMMYNES, 185)

Mais le télescopage le plus accusé se trouve dans le polysyndète suivant, où un seul *après* se laisse suivre de a) QUE + temporelle ; b) un syntagme nominal ; c) un nom + participe attributif :

24. Et *après que l'œuvre fut ployé*, ET *de devises un millier*, ET *jour assigné* d'encores ouvrer a ce devant, monseigneur part ... (CNN, 40-41)

N'insistons plus ; car il est sans doute déjà évident que l'attelage de l'adverbiale, par sa fréquence et surtout sa malléabilité, se présente

comme un élément d'emphase et de resserrement syntaxique beaucoup plus agressif à la fin du Moyen Age qu'en français contemporain.

II, 3 - La substantive attelée

Ce troisième type d'attelage de terme à membre était, lui aussi, bien plus exubérant autrefois, à tous les points de vue, qualitatifs et quantitatifs. La coordination dissymétrique des interrogatives indirectes (introduites par un outil interrogatif non pronominal, ou bien par un pronom relatif-interrogatif) n'était réellement pas plus fréquente autrefois (sauf dans certaines rubriques dont on parlera plus loin) ; mais celle de la complétive revêtait des formes infiniment plus hardies et plus nombreuses. Dans ce qui suit, nous traiterons ensemble tous ces divers types de substantives, priorité étant accordée — et pour cause — à la complétive.

Regardons d'abord du côté du verbe (ou de son substitut) qui entraîne deux compléments, dont l'un est propositionnel, l'autre ne l'étant pas. Ce syntagme régent est d'habitude, dans les rares cas d'attelage asymétrique d'aujourd'hui, une locution verbale intellectuelle (déclarative, cognitive, etc.) — cf. les ex. (1) - (3) ci-dessus —, beaucoup plus rarement un verbe de volonté ou affectif. Les mêmes préférences sont respectées en français moyen, mais la gamme des lexèmes et des sémantèmes régissants est plus large. Et surtout, la *capacité zeugmatique*, c'est-à-dire la possibilité d'accorder à l'expression principale des valeurs sémantiques différentes pour chacun de ses prolongements subordonnés, était énorme, d'où des télescopages saisissants tels les suivants :

25. Senocrates (...) laissa le propos de quoy il disputoit et se va tourner *aux vertus* ET *comment vie d'omme doit estre autre que de beste*. (PISAN, 29)
26. ... contenant ladicte creance entre autres choses en effect, *salutation* de par le Roy, ET *que le Roy estoit tres bien content* ... (CLÉMENT, 359)
27. (Un Cordelier) ... prescha *de la justice* du gouvernement du roy, des princes et seigneurs de ce royaume, ET *que le roy estoit mal servy et avoit des serviteurs qui luy estoient traistres, et que*, s'il ne les mettoit dehors, qu'ilz le *destruïroient* et le royaume aussi. (ROYE, 70)

En voici un exemple particulièrement elliptique :

28. (Le Comte de Campobasso) ... reprint sa pratique, offrant *bailler* toutes les places qu'il tenoit OU, si le roy se trouvoit en bataille contre son maistre, *qu'il y auroit* certain signe entre le roy et luy ... (COMMYNES, 142)

Le passage suivant est construit sur le modèle *dire et remontrer* / nom + participe attributif / ET indicatif / ET subjonctif ; la phrase se complique donc en même temps d'un attelage modal ⁽⁵⁾ :

29. (Le Duc de Bourgogne) ... envoya son chancelier (...) pour leur dire et remontrer *la destrousse ainsi sur lui faicte* par lesdiz Alemans ou Suixes, ET *que*, nonobstant icelle, *son entencion estoit* de tirer avant et estre vengié desdiz Suisses (...) ET *qu'ilz lui voulsissent aider* ... (ROYE, 13).

Et voici un attelage assez insolite, où le terme régent mis en facteur commun est le verbe *se mécontenter* suivi d'un complément prépositionnel et d'une proposition :

30. (Le roi) ... se mescontentoit *d'eulx* ET *que*, dès lors, *ilz ne demeuroient* ... (COMMYNES, 183)

Si l'on considère maintenant les termes attelés eux-mêmes, on y retrouve la même diversité, la même désinvolture combinatoire : ces éléments coordonnés (rarement juxtaposés) étaient en effet capables de revêtir des aspects très inattendus au XV^e siècle. Le terme non développé se présentait, beaucoup plus souvent qu'aujourd'hui, sous la forme d'un complément indirect (v. les exemples 25, 27 et 30) ; il pouvait même prendre les dehors d'un substitut de proposition subordonnée (ce qui facilite peut-être l'attelage, du moment qu'il n'est plus — en théorie du moins — totalement dissymétrique). Ainsi, dans la citation 29 ci-dessus, on peut assimiler le premier terme (*la destrousse faicte*) à un syntagme phrasoïde ; comme dans la phrase suivante, où le syntagme *nom + infinitif* essaye de faire contrepoids à la subordonnée explicite coordonnée :

31. (Dangier et Sagrin) ... voient maintenant *le dit gallant passer* OU *que la dite dame luy soubrist* ... (MARTIAL, 74)

(5) Nous avons étudié cette autre manifestation de l'asymétrie dans *L'attelage modal*, in *Linguistique romane et Linguistique française (Hommages à Jacques Pohl)*, Ed. Univ. Bruxelles, 1980, pp. 131-144.

Et, cas absolument impossible dans la langue moderne : attelage d'une construction infinitivale absolue avec une complétive normale :

32. ... l'abbé disoit *la ville estre à soy* de son droit ET *que à lui appartenoit* la beneïsson ... (BOURGEOIS, 373)

Le passage que voici semble contenir, au contraire, un attelage tout à fait orthodoxe qui n'offusquerait même pas la syntaxe du XX^e siècle :

33. ... (les) dames, qui croient mout de legier *tout se qu'on leur dit* ET *leur louange* ... (MARTIAL, 28)

Le seul élément quelque peu inaccoutumé est ici l'antéposition de la substantive de type relatif-interrogatif (*tout CE QU'on leur dit*) par rapport au terme simple ; mais en réalité, il n'y a là même pas de véritable attelage, puisque la coordination s'y fait entre deux termes nominaux réduits, (*tout*) *ce* et *louange* (le premier étant, bien sûr, développé par une relative). Si la langue d'autrefois s'octroie des libertés inadmissibles plus tard, c'est dans la possibilité de renoncer totalement à l'antécédent indéfini ou « postiche » (6), *ce*, pour obtenir l'asymétrie suivante :

34. Les gens (...) lui demandoient *des merveilles* de celle cave, ET *que il y avoit trouvé*. (LA SALE, 18)

Quant à l'ordre décroissant, dans lequel le membre développé précède le terme réduit, comme dans le dernier exemple emprunté à Martial d'Auvergne : il est très rare aujourd'hui et n'était pas trop fréquent autrefois. Je ne sais si cette « cadence mineure » était vraiment contraire à un besoin inné de « rythme d'épanouissement » (7) ; en tout cas, le risque d'alourdissement excessif et d'imprécision s'accroît dans ces attelages exceptionnels, dont voici encore un échantillon :

35. (Le héraut) ... regarda *comme ilz chevauchoient* en belle ordonnance ET *tous les chevaulx pareilz*. (Jehan, 28)

Mentionnons ici un fait secondaire, mais très caractéristique de la prose d'autrefois, surtout des genres narratifs et essayistes. L'attelage devient encore plus fréquent dans un type d'énoncé particulièrement concis — c'est le résumé, soit dans les *titres des chapitres* ou autres sous-divisions, soit dans les *tables des matières* (l'un pouvant reprendre

(6) C. Hudelot, « Relative » et « relatif » in *Langue française* 35 (1977), pp. 97-106.

(7) Pour cette expression ainsi que pour la « cadence majeure », v. G. Antoine, *op. cit.*, I, 481-482.

l'autre, avec ou sans modifications). Il arrive que ces titres et rubriques aient été formulés et ajoutés quelque temps après la rédaction de l'œuvre littéraire, par l'auteur lui-même, par des scribes ou par l'éditeur ; ils représentent néanmoins un phénomène stylistique bien contemporain de l'époque qui nous occupe. Voici donc quelques exemples de ces « manchettes », qui dans la plupart des cas épousent la forme : *De X... et comme(nt)...*, précédée ou non d'une expression déclarative (*Ci dit ; on parle*, etc.) :

36. *Item, le couronnement du sage roy Charles, ET comment tost après prist à suivre la regle de vertu.* (PISAN, *Tables*, p. 2 ; le titre du chap. VIII, p. 20, remplace *item* par *cy dit*)
37. *Comment la dame fut sauvee, ET de ses aventurez qui furent bien estrangez.* (*Pontieu*, 93, chap. 176 : c'est le seul genre d'attelage dans ce texte)
38. *Icy parle de la bataille de Granson ET comme le duc de Bourgogne y fut deffaict.* (COMMYNES, 101)

La distribution des cadences majeures et mineures est parfaitement motivée dans ces cas : lorsque le libellé commence par une expression déclarative, celle-ci est inévitablement suivie par *DE + complément*, et c'est le second terme qui sera développé en subordonnée interrogative indirecte. Si inversement on commence par *comme(nt)*, seule la séquence décroissante reste possible — cf. la phrase (37) plus haut. Mais, chose caractéristique aussi, dans tous ces cas d'arrangement descendant, le terme réduit (b) est invariablement suivi d'un prolongement, d'habitude d'une relative : ce terme second devient par là, lui aussi, massif et complexe, ce qui supprime le déséquilibre puisqu'il n'y a plus de clause en queue de poisson.

Certains critiques — par exemple J. Rasmussen — ont pu penser que la « construction dissymétrique » serait surtout l'apanage des titres et sous-titres de l'époque⁽⁸⁾. C'est là une légère illusion optique ; ce qu'on peut affirmer c'est que dans ces rubriques, les attelages — un peu plus fréquents qu'ailleurs, c'est vrai — étonnent et détonnent un peu plus. Mais la substantive attelée, on a pu le constater, se trouve à l'aise dans tous les contextes et tous les genres littéraires ou semi-littéraires de l'époque.

(8) J. Rasmussen, *La prose narrative française du XV^e siècle*, Copenhague, Munksgaard, 1958, p. 44.

CONCLUSION

Les attelages asymétriques de la prose du XV^e siècle ressemblent partiellement à ceux du français moderne : comme ceux-ci, ils préfèrent l'ordre croissant (ou la « cadence majeure »). En outre, la juxtaposition, possible dans le cas de l'adverbiale et notamment dans celui de la substantive, reste sporadique : à l'heure actuelle, on n'a que faire de ces juxtapositions brouillonnes. Quant au moyen français, on sait qu'il ne résiste qu'assez mollement aux occasions d'insérer des *ET*, ces outils caractérisés précisément par leur « plasticité sémantique »⁽⁹⁾. Tout comme aujourd'hui, l'attelage d'antan utilisait très parcimonieusement les autres coordonnants : parfois *ou*, presque jamais *ni* et *mais*.

Les différences entre les attelages des deux époques du français sont encore plus manifestes. En l'absence de mesurages définitifs, nous croyons néanmoins pouvoir établir un rapport à peu près inverse : l'attelage de la complétive était en moyen français plus fréquent que dans la langue d'aujourd'hui, qui, elle, multiplie au contraire les attelages de la relative avec antécédent⁽¹⁰⁾.

Une autre caractéristique de l'attelage d'autrefois réside dans sa prédilection pour les structures libres, elliptiques, zeugmatiques. Même si un Proust ou un Aragon s'octroient certaines libertés syntaxiques, on doit reconnaître que le français contemporain, plus policé et plus analytique, n'admet qu'avec difficulté — ou pas du tout — certaines tournures asymétriques d'antan.

(9) R. Martin et M. Wilmet, *Manuel du français du moyen âge - Syntaxe du moyen français*, Bordeaux, Sobodi, 1980, p. 272. Pour les attelages proposés à l'occasion dans cet ouvrage, y voir notamment § 370 et § 464.

(10) La fréquence des attelages ne semble pas être en baisse à la Renaissance ; mais dès la seconde moitié du XVI^e siècle, la coordination de termes de poids différents est déjà en perte de vitesse. Quant au siècle classique, nous avons l'impression — qu'il faudrait encore vérifier — que ces constructions asymétriques sont aussi (peu) fréquentes qu'aujourd'hui. — On trouvera, dans les thèses sur la langue et la grammaire des écrivains de la Renaissance, quelques indications sur l'attelage de la « complétive », rarement sur celui de la circonstancielle. Je ne citerai ici qu'un seul ouvrage — pas très récent, mais encore assez instructif : E. Huguet, *Etude sur la Syntaxe de Rabelais comparée à celle des autres prosateurs de 1450 à 1550*, Paris, Hachette, 1894 (Slatkine Reprints à Genève, 1967). Y consulter le chapitre VI, v « Des changements de construction » (pp. 202 sqq.), qui signale aussi la grande fréquence de la substantive attelée au XV^e siècle, notamment chez Commines.

Mais la coordination de terme à membre n'est pas la seule manifestation de la dissymétrie au XV^e siècle, ni même la plus voyante : dans les textes que nous avons dépouillés fourmillent les hyperbates, les anacoluthes, les syllepses grammaticales, l'association incongrue des tiroirs verbaux, les sous-subordinations inextricables, les phrases sans issue, et en général toutes sortes de constructions ayant ceci en commun : l'absence de proportion et d'harmonie. Et ces asymétries ne sont absentes même pas des textes qui essaient de se donner un style simple et clair (tels certains *Journaux* et *Mémoires* de bons bourgeois sans trop de prétentions littéraires) ou, inversement, un style harmonieux, voire symétrique et presque périodique (comme le *Quadriloge invectif*).

Jusqu'ici, ces considérations générales nous semblent claires et incontestables, parce qu'appuyées et vérifiées par les faits. Ce qui demeure moins évident, c'est la motivation, simple ou complexe, qui doit se trouver à la base des attelages en moyen français. Sans doute peut-on trouver une raison suffisante pour une toute petite minorité d'attelages (par exemple le très intermittent désir de lever une ambiguïté) ; mais il nous semble impossible, dans l'état actuel des choses, d'énoncer une théorie justifiant la majorité, sinon la totalité, de ces structures : la recherche délibérée de l'asymétrie et du déséquilibre n'était certainement pas un ressort qui animait les écrivains de jadis.

J. Rasmussen parle de la prédilection à l'époque pour *la forme diffuse*, qui « repose notamment sur le souci de ramasser autant de faits et d'idées que possible » (11). Sans doute, voilà ce qui peut expliquer la longueur, le lopinage, la phrase en cascades, mais pas forcément le recours à l'asymétrie. D'autre part, M. G. Antoine interprète l'attelage de la complétive en français *moderne* comme une « simple *commodité expressive* » (12). Peut-être faut-il se résigner et se dire que l'attelage asymétrique en *moyen français* correspond en général à une simple *commodité syntaxique*, pas poursuivie en soi, mais obtenue comme le sous-produit d'une certaine esthétique (ou absence d'esthétique) de la prose.

Jérusalem.

Alexandre LORIAN

(11) J. Rasmussen, *op. cit.*, p. 42 .

(12) G. Antoine, *op. cit.*, I, 482.

TEXTES TÉMOINS

1. QJM

Les XV Joies de Mariage, éd. J. Rychner, Genève, Droz, TLF, 1963.
Date : env. 1400.

2. PISAN

Christine de Pisan, *Livre des Fais et Bonnes Meurs du Sage Roy Charles V*,
éd. S. Solente, Paris, 1936 (Slatkine 1977).
Tranche dépouillée : t. I, 1^{re} partie, pp. 1-104.
Date : 1404.

3. CLÉMENT

*Journal de Clément de Fauquembergue, Greffier du Parlement de Paris
1417-1435*, éd. A. Tuetey, Paris, Renouard, 1903.
Tranche dépouillée : t. I, pp. 304-391 (événements 1.7. 1419-1420).

4. CHARTIER

Alain Chartier, *Le Quadriloge Invectif*, éd. E. Droz, Paris, H. Champion,
CFMA, 1923.
Date : 1422.

5. LA SALE

Antoine de La Sale, *Le Paradis de la Reine Sibylle*, éd. F. Desonay, Paris,
Droz, 1930.
Date : après 1437.

6. BOURGEOIS

Journal d'un bourgeois de Paris 1405-1449, éd. A. Tuetey, Paris, H. Champion,
1881.
Tranche dépouillée : pp. 302-393 (événements 1435-1449).

7. MARTIAL

Martial d'Auvergne, *Les Arrêts d'Amour*, éd. J. Rychner, Paris, Picard, 1951.
Tranche dépouillée : Arrêts 1-22, pp. 7-111.
Date : 1460-66 (?).

8. CNN

Les Cent Nouvelles nouvelles, éd. F. P. Sweetser, Genève, Droz, TLF, 1966.
Tranche dépouillée : nouvelles I-XX, pp. 23-138.
Date : 1462 (?).

9. Pontieu

La Fille du Comte de Pontieu, version XV^e siècle, éd. C. Brunel, Paris,
H. Champion, 1923.
Date : avant 1468.

10. ROYE

Jean de Roye, *Journal connu sous le nom de Chronique Scandaleuse 1460-1483*, éd. B. de Mandrot, Paris, Renouard, 2 vol., 1894-1896.

Tranche dépouillée : t. II, pp. 1-183 (événements 1475-1483).

11. COMMYNES

Philippe de Commynes, *Mémoires*, éd. J. Calmette, Paris, H. Champion, CHFMA, 3 vol., 1924-1925.

Tranche dépouillée : t. II, Livre V (événements 1476-1477).

Date : cette partie dictée probabl. 1489-1491.

12. Jehan

Le Roman de Jehan de Paris, éd. E. Wickersheimer, Paris, Ed. Champion, SATF, 1923 (Johnson Reprint 1968).

Date : 1494-1495 (?).

